



HAUTE-RIVOIRE

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt octobre deux mil vingt-deux, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

-----  
Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain (arrivé à 20h10), PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Étaient excusés : ANDREKOVICS Sandrine a donné pouvoir à GERIN Pascale, PAYMAL Caroline qui a donné pouvoir à RAZY Mathieu.

Secrétaire de séance : BERTHET David.

### ----- LE CONSEIL MUNICIPAL, -----

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Avenant au contrat collectif de maintien de salaire avec la MNT
- Modalités d'utilisation des salles municipales
- Avis sur le projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole de l'ASL d'EAUteville sur la commune

**Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**  
David BERTHET.

#### **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### 1) Délibération n°2022-41 : Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la MNT

La collectivité a souscrit un contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis plusieurs années.

Ce contrat permet aux agents de la collectivité de souscrire, à tarif préférentiel, une garantie permettant le complément de leurs revenus en cas d'arrêt maladie ou d'invalidité.

En raison de la modification du tarif de cotisation porté à 2.59% à compter du 1er janvier 2023, un avenant doit être signé avec la MNT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du taux de cotisation à 2.59% à compter du 1er janvier 2023 du contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire ».

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et tout document afférent.

### 2) Délibération n°2022-42 : Modalités d'utilisation des salles municipales

La dernière délibération relative aux modalités d'utilisation des salles municipales date du 7 juin 2016. Il y a lieu de faire évoluer les informations inscrites au sein des conventions de mise à disposition des salles municipales signées avec des particuliers, associations ou organismes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modèles de conventions de mise à disposition pour les salles de la Thoranche, la salle bleue, le local associatif ainsi que le complexe sportif, valant règlement intérieur d'utilisation de ces salles.

APPROUVE le modèle de convention annuelle avec les associations taravouériennes.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mises à disposition à intervenir.

PRECISE que toute mise à disposition d'une salle municipale à un particulier, une association ou un organisme, nécessite que le preneur dispose d'une attestation responsabilité civile en vigueur, au jour de la mise à disposition.

### 3) Délibération n°2022-43 : Avis sur le projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole de l'ASL d'EAUteville

Monsieur le Maire fait part du projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole de l'ASL d'EAUteville, sur la commune, au lieu-dit « Pins Fournand ».

Le projet consiste en l'agrandissement de la retenue d'eau existante d'un volume de 12 000m<sup>3</sup> et d'une surface de 5 582 m<sup>2</sup> pour atteindre un volume de 110 000m<sup>3</sup> et une surface de 17 977m<sup>2</sup> : la digue existante sera ainsi détruite et remplacée par une nouvelle digue plus haute et plus large.

Une enquête publique est organisée du 3 octobre au 4 novembre 2022, avec mise à disposition d'un registre d'enquête publique pour le public et présence d'un commissaire enquêteur lors de deux permanences en mairie.

M. RAZY rajoute que cette enquête publique concerne l'agrandissement de la retenue d'eau, sa mise en collectif (elle va servir à 4 exploitations au lieu d'une seule auparavant) et sa mise en conformité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité, M. RAZY ne prenant pas part au vote,  
EMET un avis favorable au projet d'agrandissement d'une retenue d'eau destinée à l'irrigation agricole de l'ASL d'EAUteville.

## QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

### M. le Maire :

- Informe de son rendez-vous avec l'OPAC concernant une éventuelle acquisition de la barre Delage. L'OPAC a fait part d'un manque de financement de 100 000€ sur cette opération : la majorité des élus sont réticents à donner le bâtiment pour un euro symbolique à l'OPAC. Il est proposé de demander une estimation financière par une agence immobilière.
- Informe d'un rendez-vous programmé le lundi 28 novembre à 15h avec l'agence technique départementale, qui sera le maître d'ouvrage de la commune pour le projet de construction d'un pôle multigénérationnel sur la parcelle située entre la garderie et le city stade.
- Evoque la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public, mesure mise en avant par le SYDER et l'association des maires de France pour limiter la hausse des factures énergétiques et les coupures de courant cet hiver. Il est décidé de faire le point avec le SYDER pour une mise en place dès que possible. Se pose les questions du périmètre à éteindre et des horaires d'extinction, où les élus sont partagés. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal, puis un arrêté du Maire viendra définir les modalités d'extinction.
- Fait part d'un constat de grippe aviaire au sein d'un élevage volatile situé à Chambéon : une zone de contrôle temporaire a été délimitée et la commune est concernée. Tous les élevages de volatiles doivent être déclarés en mairie.
- Fait part de l'importante présence de pigeons dans le village et des nuisances causées aux habitants. Plusieurs personnes ont rencontré le Maire à ce sujet. Un contact va être pris avec l'association de chasse.
- Rappelle la cérémonie du 11 novembre à 11h et l'inauguration du village et du local paramédical le 12 novembre à 10h.
- Indique qu'une stagiaire, en reconversion professionnelle suite à un handicap, a été accueillie pendant 4 semaines en mairie.
- Evoque le projet alimentaire territorial.

### C. SEVE :

- Revient sur le conseil d'école : 90 élèves inscrits représentant 62 familles. L'école sollicite la commune pour installer une exposition autour du thème de "La fabrique à rêves" du 30 mai au 6 juin 2023 au sein du complexe sportif.
- Fait part de sa participation à la commission petite enfance de la CCMDL : la matinée de l'enfance a été un succès et sera organisée de nouveau en 2024 sur une autre commune. L'accueil de loisirs « Monts p'tit loup » a été fréquenté par environ 180 enfants par jour, ce qui est conséquent.

### A. MICHEL :

- Revient sur la commission voirie de la CCMDL. Une charte de bonne conduite est en cours de rédaction.

### A. VERNAY :

- ❖ Fait un retour sur la commission jeunesse de la CCMDL : la cohésion est difficile sur le territoire en raison d'une large diversité d'enjeux selon les communes. Les jeunes doivent être sensibilisés sur les actions qu'ils souhaiteraient voir mettre en place à leur intention, sur le territoire. Une rencontre est à programmer avec les jeunes de la Maison des Jeunes de Grézieu-le-Marché.

### S. MOULIN :

- Les nouvelles consignes de tri ont été bien comprises par les habitants. Un point noir à signaler : les poubelles jaunes débordent au lotissement Bel Horizon car des personnes extérieures au lotissement viennent y déposer leurs déchets alors que des bacs sont prévus à proximité de la zone artisanale des sapins.

### M. RAZY :

- ✦ L'assemblée générale constitutive de la SICA, gestionnaire des plateformes de déchets verts sur le territoire de la CCMDL, a eu lieu et les statuts ont été déposés au greffe du Tribunal : Stéphane PONCET a été désigné comme responsable de la plateforme de Haute-Rivoire. Les paysagistes auront accès à la plateforme via un code d'accès et seront facturés à chaque passage alors que les agriculteurs ne seront pas facturés au moment de la dépose mais à chaque récupération de broyat. Le fonctionnement de la plateforme pour les particuliers reste à définir par la commune.

### G. CHAVEROT :

- Indique que les travaux effectués par le SMAELT, à savoir la réalisation de deux ponts, seront finalisés la semaine prochaine.
- Revient sur le dernier bureau communautaire : le marché groupé des assurances a subi une forte hausse. Le lot « dommages aux biens » a été déclaré infructueux en raison du prix trop élevé par rapport à l'estimation réalisée. Le contrat actuel sera prolongé jusqu'en juin 2023, le temps de relancer une consultation.

### P. GERIN :

- ❖ A assisté à la réunion du Conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais : le déficit prévisionnel est de 3.5 millions d'euros. L'emménagement dans les nouveaux locaux à Chazelles-sur-Lyon est prévu en janvier 2023. La construction du nouvel hôpital à St Symphorien sur Coise débutera en 2024 pour un coût évalué à 22 millions d'euros. Elle fait part également du problème de recrutement de médecins : il est question de faire appel à des médecins intérimaires avec un coût de 600€ par jour.
- ❖ Revient sur la commission solidarités actives : il a été question de l'habitat indigne (tout signalement est à effectuer auprès de la CCMDL), du bilan du transport solidaire avec un coût annuel de 205 000€ pour la CCMDL et du dispositif maison de santé adapté permettant le déroulement d'activités physiques adaptées, en lien direct avec les associations sportives du territoire.

La séance est levée à 23h15.